

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Pont-à-Marcq - Transfert d'office dans le domaine public communal des voies ouvertes à la circulation publique du lotissement du Huit Mai 1945

Par arrêté n°2025/119, le Maire de Pont-à-Marcq a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal des voies ouvertes à la circulation publique du lotissement du Huit Mai 1945 (place Roland, rue du Huit Mai 1945, parking à l'angle de la route Nationale et de la rue des Anciens Combattants, rue du Commandant Bayart).

L'enquête se déroulera du lundi 8 décembre au lundi 22 décembre inclus, à la mairie de Pont-à-Marcq, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme Colette MORICE, désignée commissaire enquêtrice, recevra le public à la mairie :

- le samedi 20 décembre de 10h à 12h
- le lundi 22 décembre de 15h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté par le public en mairie et sur le site internet de la ville <https://ville-pontamarcq.fr>. Le public pourra consigner ses observations sur le registre tenu à disposition en mairie ou les adresser par écrit à : Mme la Commissaire Enquêtrice – Mairie de Pont-à-Marcq – Place du Bicentenaire - 59710 Pont-à-Marcq ou par mail à l'adresse enquetepublique@ville-pontamarcq.fr, en précisant dans l'objet « *transfert d'office place Roland et rue du Huit Mai 1945* ».

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra ses conclusions au Maire. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant un an.

Fait à Pont-à-Marcq, le 20.11.2025

Le Maire,

